



## Déclaration pour une coopération AMTA/CMTRA

### Vers un horizon commun

En juillet 2017, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) et l'Agence Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) ont engagé un processus de rapprochement sous la forme d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Partageant désormais le territoire de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les deux structures se sont accordées sur la nécessité de développer une dynamique de complémentarité tout en conservant leurs spécificités respectives, leurs territoires de proximité et la singularité de leurs identités.

L'aboutissement de ce travail s'est concrétisé par l'élaboration d'un plan d'orientation stratégique permettant la mise en œuvre d'actions communes, la mutualisation d'outils, de moyens, de compétences et la conception de nouveaux projets partagés.

#### **AMTA/CMTRA, deux structures aux identités singulières**

L'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA), travaille depuis plus de 30 ans à collecter et valoriser le patrimoine oral de l'Auvergne, avec la musique pour domaine de prédilection. Depuis une dizaine d'années, les équipes de l'Amta et l'ensemble des centres départementaux, se sont ouvert à l'ensemble du patrimoine immatériel avec les outils combinés de l'archive sonore, de la réalisation vidéo ou du webdocumentaire, en développant une méthode originale en appui sur ses compétences dans le domaine de la collecte du récit de vie. Elle a notamment été, en 2015, labellisée par la Commission Française Nationale de l'Unesco au titre d'ONG "Experte du Patrimoine Culturel Immatériel" et intervient auprès de nombreuses collectivités au sein de projets d'aménagement du territoire, de développement culturel ou touristique à l'écoute des habitants.

Créé en 1991, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes est une association qui œuvre à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Structure pionnière dans la reconnaissance des musiques de l'immigration, le CMTRA est à l'écoute de la diversité culturelle des territoires ruraux et urbains et participe à la mise en œuvre des droits culturels. Il anime un réseau régional qui réunit amateurs et professionnels de la culture, du patrimoine et de l'éducation autour de la pratique, la transmission, l'étude et la découverte des musiques traditionnelles, des musiques du monde et des cultures de l'oralité. Labellisé "[Ethnopôle](#)" par le Ministère de la Culture et de la Communication et accrédité au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ».

Ces deux structures sont membres de la fédération nationale (FAMDT), et pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France (BNF) sur le traitement des archives sonores.

## **Une nouvelle donne territoriale**

En tant qu'associations œuvrant toutes deux à l'échelle régionale, l'émergence des nouvelles régions et la recomposition territoriale à l'œuvre en France depuis la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe, constituent pour l'AMTA et le CMTRA une nouvelle donne territoriale qui soulève des enjeux inédits.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est un espace marqué par une très grande variété de paysages, de réalités sociales et culturelles, d'histoires et de mémoires plurielles. Riche de nombreux patrimoines matériels, immatériels et naturels, notre région est forte de la diversité des cultures, des langues, des expressions artistiques et des manières d'être au monde de ses habitants.

Le CMTRA et l'AMTA partagent l'ambition d'apporter leurs concours afin que cette nouvelle donne soit vécue comme une chance d'ouverture et d'enrichissement pour « faire société » et inventer des nouvelles solidarités entre populations et entre territoires avec ces outils privilégiés que sont les musiques de traditions du monde et les cultures orales.

## **Des valeurs et intentions partagées**

Le CMTRA et l'AMTA sont guidés par des valeurs partagées. Ces dernières font référence au mouvement de l'Education Populaire, favorisent l'expression de la diversité culturelle à toutes les échelles territoriales et une prise en compte des droits culturels<sup>1</sup>.

Ces structures visent également au dialogue interculturel et intergénérationnel, entre espaces définis comme ruraux et urbains et entre cultures dites « autochtones » et celles héritières de l'immigration. Elles souhaitent participer à la reconnaissance des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels comme ressources vivantes des territoires et comme bien commun. Elles portent une politique patrimoniale et de recherche originale au service de la création et de la transdisciplinarité.

## **Un plan d'action commun**

Concrètement, ces valeurs se traduisent par :

- Des actions de collectage, conservation, archivage, diffusion, promotion et valorisation des patrimoines musicaux et des cultures de l'oralité (musiques, contes, danses, récits, etc.)
- Par un volet d'étude, de recherche et de médiation scientifique (publications, colloques, conférences, etc.)
- Par des actions de transmission et de formation, des dispositifs d'aide à la création artistique (production, distribution, accompagnement)
- Par une mise en réseau des acteurs amateurs et professionnels du secteur
- Par la création de projets de territoires

---

<sup>1</sup> Cf déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)

# Plan d'action triennal

## Septembre 2018 – Septembre 2021

Le plan d'action triennal a été élaboré collectivement autour d'une typologie d'action diverse et représentative de la palette de missions portées par l'AMTA et le CMTRA.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, quatre commissions sont constituées. Elles réunissent des salariés des deux équipes.

- Une commission archive, documentation et cartographie
- Une commission projets de territoire et forum régional
- Une commission création artistique, diffusion et communication
- Une commission formation et transmission

<b>Activité / Chantier</b>	<b>Contenu</b>
<b>Cartographie interactive</b>	L'AMTA comme le CMTRA numérisent, archivent, documentent et mettent en ligne d'importants fonds d'archives sonores issues de travaux de collectage de musique, de récits de vie, de contes et de légendes, d'enquêtes ethnologiques ou encore de captation de paysage sonores. D'ici à 2020, les deux structures veulent construire un outil numérique partagé et interactif, en ligne, permettant de localiser les fonds d'archives sonores produits et conservés en Auvergne-Rhône-Alpes et de renvoyer vers les bases de données en ligne. Cet outil permettra également de repérer les acteurs associatifs et institutionnels travaillant la matière sonore, et encore de lier les richesses du patrimoine oral aux territoires dans lesquels ils s'inscrivent ainsi qu'au patrimoine bâti avec lequel ils résonnent.
<b>Mutualisation des catalogues</b>	L'AMTA et le CMTRA sont tous deux des centres de ressources, disposant de plusieurs centaines d'ouvrages et de musique éditée. Dans le but d'offrir au public des deux structures une offre de documentation la plus large possible, l'AMTA et le CMTRA vont construire un catalogue commun permettant de prendre connaissance des ressources conservées dans les deux centres, tout en conservant un accès de proximité à ces ressources.
<b>Billets croisés</b>	L'AMTA et le CMTRA publient régulièrement des billets web mettant en valeur leurs fonds sonores. Dès 2018, les deux structures publieront périodiquement des billets croisés, portant un regard différent sur les fonds de chaque centre dans le but de faire mieux communiquer les fonds et de multiplier les angles d'analyse.

<p><b>Mutualisation du matériel de numérisation</b></p>	<p>L'AMTA dispose d'un banc de numérisation des supports sonores analogiques. Ce matériel a d'ores et déjà été mis à disposition du CMTRA pour ses chantiers ponctuels de numérisation d'archives sonores.</p>
<p><b>Sélection régionale et accompagnement</b></p>	<p>Initiée en 2016 par les membres de la commission spectacle vivant professionnel du CMTRA, la Sélection régionale des musiques du monde est un dispositif dont l'objectif est d'accompagner le développement de 3 groupes émergents par an et d'améliorer la représentation des musiques du monde dans le paysage musical. En 2019, l'AMTA va rejoindre le dispositif afin que l'accompagnement s'étende aux projets musicaux et lieux de diffusion auvergnats.</p>
<p><b>Réflexion sur la distribution des œuvres (CD, livres, DVD...)</b></p>	<p>Un comité de réflexion sera mis en place dès 2019 pour réfléchir à une meilleure distribution des œuvres du secteur (CD, livres, DVD, ...) sur le territoire régional.</p>
<p><b>Tradamuse</b></p>	<p>Les Brayauds-CPMDT 63, ont mis en place un vaste programme de formation des enseignants du primaire et du secondaire en danses traditionnelles, permettant à près de 4000 enfants d'être sensibilisés dans le Puy-de-Dôme. Nous souhaitons dupliquer cette ingénierie de formation en relation avec l'Education Nationale à l'échelle de la grande région, avec la participation du CMTRA pour un 1<sup>er</sup> territoire pilote en Livaradois-Forez.</p>
<p><b>Formations / transmission</b></p>	<p>L'AMTA et le CMTRA mettent tous deux en place des formations auprès des formateurs en danses et musiques traditionnelles qu'ils soient bénévoles ou salariés, en association ou en conservatoire, afin d'améliorer la qualité de la transmission. D'autres formations au PCI ou au collectage sont organisées auprès d'étudiants ou de chargés de projet. Certaines formations pourront ainsi être mutualisées dès 2019 dans leur contenu ou organisée conjointement, tout comme des journées thématiques interprofessionnelles rassemblant les « passeurs » de toute la région.</p>
<p><b>Forum régional</b></p>	<p>Depuis plusieurs années, le CMTRA met en place un Forum régional itinérant. ayant pour but de rassembler les acteurs des musiques traditionnelles et des patrimoines de l'oralité à l'échelle d'un département. Ateliers, bals, concerts, master-class, tables rondes sont au programme pour sensibiliser le grand public et créer des synergies entre associations d'un même territoire.</p> <p>Ce rendez-vous est également l'occasion de monter des</p>

	<p>actions avec différentes structures et institutions (écoles, conservatoires, parcs régionaux...). L'AMTA rejoindra les prochaines éditions des Forum régionaux, par une organisation commune de l'événement dans des territoires limitrophes</p> <p>En septembre 2018, le Forum régional aura lieu en Ardèche. Porté par le CMTRA, l'AMTA contribuera à son contenu par des expositions, films et la venue d'acteurs de Haute-Loire.</p> <p>Lors de la saison 2019-2020, l'AMTA organisera un événement en Livarfois-Forez, territoire limitrophe du Puy-de-Dôme et de la Loire avec la participation du CMTRA et de ses acteurs.</p>
<b>Parc d'instruments</b>	<p>L'AMTA et le CMTRA proposent la location de divers instruments (accordéons diatoniques, cornemuses, vieilles à toue, violons, cabrettes) pour les élèves de la région. Chaque centre pourra louer les instruments de l'autre centre pour faciliter un service de proximité. Les modalités de cette mutualisation seront mise en place à l'automne 2018.</p>
<b>Newsletter et agendas</b>	<p>Dès 2018, L'AMTA et le CMTRA présenteront/annonceront une ou plusieurs actions du partenaire ou de son réseau dans leurs newsletters mensuelles respectives. Ils ouvriront également leurs agendas en ligne aux événements de l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.</p>
<b>Représentations dans les réseaux</b>	<p>Chaque structure pourra représenter l'autre au sein des réseaux et fédérations dont elles sont membres tels que la FAMDT, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Grand Bureau, les réseaux Patrimoine, etc. Cela pourra permettre le déplacement d'un seul membre de l'équipe lors des journées de rencontre, assemblées générale, réunions, et de valoriser de manière conjointe les acteurs des musiques traditionnelles, du monde et du patrimoine immatériel.</p>
<b>Projet de territoire et collectage</b>	<p>Au cours de ces trois premières années, le CMTRA et l'AMTA ont pour ambition d'engager une collaboration sur un territoire frontalier (ex : le Forez, les Monts de la Madeleine). Il s'agira d'élaborer un projet de recherche-action et de développement territorial au croisement des savoir-faire de chacune des structures et avec le collectage comme outil de base.</p>